

Séance du mercredi 7 décembre 2022

**Question n° 23**

**Opération de revitalisation du territoire- ORT : avenant n° 1**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

**COMMUNES**

**TITULAIRES**

**REMPLOCANTS**

**ARPHEUILLES**

Monsieur Pascal AUGENDRE

Monsieur Almaric GUIDOUX

**BESSAIS-LE-FROMENTAL**

Monsieur Serge AUDONNET

**BOUZAIS**

Monsieur Olivier PARILLAUD

**BRUÈRE-ALLICHAMPS**

Monsieur Roger DAGHER

**CHARENTON-DU-CHER**

Monsieur Pascal AUPY

Madame Colette PY

**COLOMBIERS**

Monsieur Daniel BÔNE

**COUST**

Monsieur Pascal COLLIN

**DREVANT**

Monsieur Patrick BIGOT

**FARGES-ALLICHAMPS**

Madame Édith MICHELIC

**LA CELLE**

Monsieur Philippe AUZON

**LA GROUTTE**

Monsieur Philippe PERRICHON

**MARÇAIS**

Madame Michelle RIVET

**MEILLANT**

Madame Marie-Claude JULIEN

**NOZIÈRES**

Monsieur Franck DAUMIN

**ORCENAI**

Monsieur Yann CADIER

**ORVAL**

Madame Clarisse DULUC

Monsieur Alain ANDRIAU

Madame Françoise GONNET

Pouvoir à Alain ANDRIAU jusqu'au point n° 4

Pouvoir à Serge AUDONNET

**SAINT-AMAND-MONTROND**

Monsieur Emmanuel RIOTTE

Madame Jacqueline CHAMPION

Monsieur Francis BLONDIEAU

Madame Florence COMBES

Monsieur Geoffroy CANTAT

Madame Isabelle CHAPUT

Monsieur Raphaël FOSSET

Madame Sophie CUINIÈRES

Monsieur Jean-Claude LAUNAY

Madame Malika LACH-HAB

Monsieur Didier DEVASSINE

Madame Noura ANGLADE

Monsieur Philippe MARME

Madame Sandrine KOSTADINOV

Madame Marie BLASQUEZ

Monsieur Yves PURET

Sylvie OLIVIER

Pouvoir à Didier DEVASSINE

Pouvoir à Emmanuel RIOTTE

Pouvoir à Florence COMBES

Pouvoir à Geoffroy CANTAT jusqu'au point n° 16

Excusée

**SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX**

Monsieur Gérard MARTEAU

**VERNAIS**

Monsieur Charles ADOLPH

Membres en exercice : 38

Membres présents : 33

Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LAUNAY

Date de la convocation : 29 novembre 2022

Date de l'affichage : 29 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20221207-20221207Quest23-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2022  
Date de réception préfecture : 14/12/2022

**Question n° 23**

**Opération de revitalisation du territoire - ORT : avenant n° 1**

Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1er Vice-Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

vu la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire ;

considérant que la Communauté de communes Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond sont engagées dans un dispositif d'Opération de revitalisation du territoire par convention signée le 17 décembre 2020 ;

considérant qu'afin de respecter les engagements pris par la Communauté de communes Cœur de France et par la Ville, et pour faire suite à un courrier à Monsieur le Préfet du Cher en date du 21 janvier 2022, il est nécessaire d'étendre le périmètre de l'ORT afin d'y inclure la future Maison de Santé Pluridisciplinaire ;

il convient qu'un avenant soit passé (*joint à la synthèse*), afin de modifier l'article 6 « périmètre d'intervention » de la convention initiale.

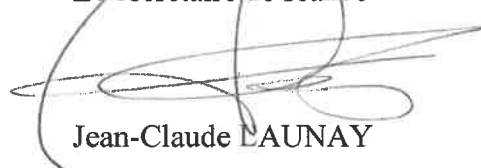
**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- valide l'avenant n° 1 de la convention ORT modifiant le périmètre d'intervention (*ci-joint*) ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Président

  
Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

  
Jean-Claude LAUNAY

# CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) Avenant n°1



## **ENTRE**

La Communauté de Communes Cœur de France représentée par son Président, Monsieur Daniel BÔNE, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2022,

La Ville de Saint-Amand-Montrond représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel RIOTTE, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2022,

ci-après « **les Collectivités bénéficiaires** » ;

**d'une part,**

## **ET**

L'État représenté par Monsieur le préfet du Cher ou son représentant,

L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par son Directeur ou son représentant,

La Région Centre-Val de Loire représenté par son Président ou son représentant,

Le Conseil Départemental du Cher représenté par son Président ou son représentant,

Le Pays Berry Saint-Amandois représenté par son Président ou son représentant,

La SAFER représentée par son Directeur ou son représentant,

Action Logement représentée par son Directeur ou son représentant,

La Fondation du patrimoine représentée par son Président ou son représentant,

La Banque des Territoires représentée par son Directeur ou son représentant,

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher représentée par son Directeur ou son représentant,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat représentée par son Directeur ou son représentant,

L'Association TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne représentée par son Président ou son représentant,

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18) représenté par son Président ou son représentant,

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), représenté par son Directeur ou son représentant,

ci-après « **les Partenaires** » ;

**d'autre part,**

## Préambule

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant ici sur un projet global de l'intercommunalité et de sa ville-centre. Elle est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales) dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale. L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation du centre-ville :

- modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux,
- lutte contre la vacance et l'habitat indigne,
- réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines,
- valorisation du patrimoine bâti...

L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, etc. Elle est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville.

Face au déclin de l'offre de soins sur le territoire, la future Maison de Santé Pluridisciplinaire interviendra comme un outil d'élargissement de l'accessibilité mais également d'une offre de santé et de soin différente. C'est pourquoi il est nécessaire de l'inclure dans le périmètre de l'ORT.

## Article 1 : Objet de l'avenant

L'article 6 : « Périmètre d'intervention » est modifié de façon à inclure la future Maison de Santé Pluridisciplinaire.

*(Cf. annexe Périmètre d'intervention)*

## Article 2 : Incidence de l'avenant sur la convention

*(Cf. annexe Secteurs d'intervention)*

Toutes les clauses de la convention initiale et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant.

### Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des signataires.

Fait à Saint-Amand-Montrond , le

#### Signataires

Pour l'État, Monsieur le préfet du Cher,  Maurice BARATE	Pour la Ville de Saint-Amand-Montrond, Monsieur le Maire,  Emmanuel RIOTTE
Pour la CDC Cœur de France, Monsieur le Président,  Daniel BÔNE	Pour L'Agence Nationale de l'Habitat, Monsieur,  Thierry TOUZET
Pour la Région Centre-Val de Loire, Monsieur le Président,  François BONNEAU	Pour le Conseil Départemental du Cher, Monsieur le Président,  Jacques FLEURY
Pour le Pays Berry Saint-Amandois, Monsieur le Président,  Louis COSYNS	Pour Action Logement, Monsieur le Directeur Régional Centre-Val de Loire,  Hubert HERVET
Pour la Banque des Territoires, Madame la Directrice Régionale Centre-Val de Loire,  Sophie FERRACCI	Pour la CCI du Cher, Monsieur le Président,  Serge RICHARD
Pour la CMA du Cher, Madame la Présidente,  Marie-Christine TEYSSOU	Pour l'Association TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne, Monsieur le Président,  Rémy POINTEREAU

<p>Pour la SAFER, Monsieur le Responsable du service Etudes et Développement,</p> <p>Yohann QUINTIN</p>	<p>Pour le Syndicat Départemental d’Energie du Cher (SDE 18), Monsieur le Président,</p> <p>Philippe MOISSON</p>
<p>Pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Monsieur le Directeur,</p> <p>Fabrice MORIO</p>	<p>Pour la Fondation du Patrimoine, Monsieur le Délégué départemental,</p> <p>François GREAU</p>

## Annexe 1 – Nouveau périmètre

→ Document joint

